DIPLÔME

Doctorat Sciences pour l'ingénieur - Electronique, traitement du signal et télécommunications

Code : DOC6100A



Niveau d'entrée : Bac + 5
Niveau de sortie : Bac + 8
ECTS : 180

Déployabilité
Formation initiale : Formation pouvant être suivi par des étudiants

Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques, couplés à des mises en application en travaux dirigés et travaux pratiques sur matériels et logiciels métiers permettront une professionnalisation rapide. L'espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessible des ressources spécifiques à ses enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

Prérequis et conditions d'accès

Prérequis :
Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.
Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidat.e.s dans ce cas sont invité.e.s à prendre contact avec le responsable national du doctorat afin d'envisager avec lui d'éventuels aménagements (année préparatoire, cours supplémentaires...).

L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur·rice de l'école doctorale après avis de la.du (des) directeur·rice(s) de thèse et de la.du directeur·rice de l'unité de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale.
Ce doctorat relève de l'Ecole doctorale Sciences des métiers de l'ingénieur (ED SMI).
Pour l'ED SMI, un financement spécifique de thèse est une condition indispensable à remplir pour pouvoir s'inscrire (ET se réinscrire). Le financement doit couvrir la totalité de la période de la thèse. Cela concerne aussi les réinscriptions en 4ème année et +. La rémunération doit être d'au moins 1200 euros/mois.

MENTIONS OFFICIELLES

Mots-clés

Electronique

Informations complémentaires

Type de diplôme
Doctorat

Formacode
Électronique [24354]

Code du parcours
DOC6100A

Modules d'enseignement

- → Enjeux climats dans les pratiques de recherche
- → Ethique de la recherche et de l'ingénieur
- → Ethique et déontologie scientifique
- → Initiation à l'épistémologie
- → Les processus d'innovation ; au-delà des objets et de la technique
- → Module de Santé Planétaire
- → Recherche de l'information (Maitrise de l'information scientifique et technique)
- → Soutenance de thèse

Blocs de compétences

Un bloc de compétences est constitué d'un ensemble d'Unités qui répond aux besoins en formation de l'intitulé du bloc.
Les unités ci-dessus sont réparties dans les Blocs de compétences ci-dessous.
Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.
Information non disponible, pour plus d'information veuillez contacter le Cnam